



DEL- 2024 - 019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers
En exercice : 18
Présents : 11
Votants : 15

OBJET :

VOTE DES COMPTES
ADMINISTRATIFS
2023 – COMMUNE –
BUDGET GENERAL

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le jeudi 28 mars
Le Conseil Municipal de LA REGRIPIERE 44330
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2024

PRÉSENTS : M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND A., Mme
PETITEAU M-E, M BOUCHEREAU F., Mme BARON A., M CARETTE
C. ; Mme CLÉRO V., Mme FONTENEAU C., Mme HERBRETEAU M-A,
Mme JOLIVET C.,

EXCUSÉS : M AMOSSÉ M., Mme PASQUEREAU C., M GAULTIER J-
L, M DUGUÉ V., Mme LAMBERT B., M SOURISSEAU B. ; M BAUDRY
M.,

POUVOIRS : M GAULTIER J-L a donné pouvoir à M CAILLER R.
M SOURISSEAU B. a donné pouvoir à M EVIN P.
Mme LAMBERT a donné pouvoir à Mme PETITEAU M-E
M DUGUE V. a donné pouvoir à Mme BARON A.

SECRETAIRE : M BOUCHEREAU F.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M Roger CAILLER, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par M Pascal EVIN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité, et sans la présence du Maire au vote, constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indicatifs du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes :

Il reconnaît la sincérité des restes à réaliser ci-joint à la présente délibération.

Il arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	963 732,31	G	1 248 605,03
	Section d'investissement	B	877 690,21	H	784 303,73
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	110 000,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	417 532,05 (si excédent)
		=		=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A+B+C+D	1 841 422,52	= G+H+I+J	2 560 440,81
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	371 694,00	L	57 496,86
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	371 694,00	= K+L	57 496,86
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	963 732,31	= G+I+K	1 358 605,03
	Section d'investissement	= B+D+F	1 249 384,21	= H+J+L	1 259 332,64
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	2 213 116,52	= G+H+I+J+K+L	2 617 937,67

ACCUSE DE RECEPTION
PREFECTURE VIA FAST

Le 02 AVR. 2024

Certifié exécutoire par le Maire
Publié ou notifié le : 02 AVR. 2024

Pour extrait conforme au Registre
Fait aux jour, mois et an ci-dessus,

LE MAIRE,
Pascal EVIN


